

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DU MAIRE DE STAINS AZZÉDINE TAÏBI
CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

Stains, le 22 juillet 2021

INONDATIONS ET COULÉES DE BOUE DES 3 ET 4 JUIN **BONNE NOUVELLE : RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

Les intempéries des 3 et 4 juin derniers ont causé des dégâts matériels importants chez des Stanois et des Stanoises.

Malgré les travaux et investissements engagés (près de 5,7 millions d'euros) dans les quartiers du Maroc et de l'Avenir plus particulièrement touchés, de nombreux foyers ont été impactés.

Aussi, j'ai immédiatement demandé aux services de l'État d'instruire notre demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle afin que les habitants puissent être indemnisés par leur assurance.

J'ai le plaisir de vous informer que notre dossier s'est vu accordé une suite favorable, un arrêté ministériel paru au journal officiel le 20 juillet porte ainsi reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

J'attire l'attention des personnes concernées afin qu'elles se rapprochent dans les meilleurs délais de leur assureur pour faire valoir leur droit, les délais étant de 10 jours à compter de la parution au Journal officiel dudit arrêté.